

L'an deux mil vingt et trois et le deux juin à dix-sept heures et trente minutes le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le maire.

Présents : MM. ROUSSEAU Jean, CANDY Christophe, LOUIS Jean Bernard, REBERT Laurent, Charles GIRARDOT, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BELLET Emeline, BELLET Aurélie, BELLON Claudette, MEYSENQ Marie-José .

Absents : BEGOU Yvette (pouvoir à ELAPHOS Marie Hélène),

Secrétaire de séance : Marie Hélène ELAPHOS

---

### **1. Approbation du C.R du 05/05/2023**

Aucune remarque n'a été effectuée lors de la publication du compte-rendu. Le Maire demande aux élus d'approuver le C.R tel qu'il a été publié.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

### **2. Station d'Épuration et Réseaux de Transferts : résultats des appels d'offres et choix des entreprises pour chaque lot**

Suite aux réponses à l'appel d'offres pour la construction de la station d'épuration du village de LA BEAUME (90EH) et les réseaux de transferts associés, Monsieur le Maire présente les entreprises qui ont répondu à cette offre :

Elles sont au nombre de 4 pour le lot 1 (construction de la station d'épuration) :

ODE/MINETTO  
SCIRPE/GAUDY  
PISTONO/SYNTEA  
SARL ISTEEL/SAS EDMOND POLDER

Et au nombre de 3 pour le lot 2 (réseaux de transferts associés) :

MINETTO  
PISTONO  
POLDER

Les modalités d'attribution des offres : technique 60 %, Prix 40%

Après ouverture des offres la commune a demandé de revoir les offres sans variantes, avec des modifications tant techniques que tarifaires. 1<sup>er</sup> PISTONO, 2<sup>ème</sup> POLDER

Comme prévu la construction de la station d'épuration se fera sur la parcelle cadastrée D 198

Après la révision des offres à l'issue de la procédure de négociation :

PISTONO/SYNTEA : 207 796,29€ HT pour le lot 1 solution de base sans variante

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

POLDER : 217 467,00€ HT pour le lot 2 solution de base sans variante

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Il est ajouté que la TVA est récupérable sur le lot 1 et Mme MEYSENQ ajoute qu'il en est de même pour le lot 2.

M. le Maire ajoute que les travaux devraient être subventionnés à hauteur de 80%. Ainsi il n'est pas nécessaire de contracter un emprunt, les fonds propres de la commune couvrant le reste.

Mme MEYSENQ interroge quant à la durée du contrat du Maître d'œuvre ; M le Maire et M. LOUIS 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des réseaux d'eau et assainissement assurent de la durée du contrat jusqu'à la fin des travaux ;

La durée des travaux est estimée à 14 semaines plus 1 semaine de mise en place ; il sera mis en place une circulation avec alternat pendant le déroulé des travaux.

La date de début des travaux n'est pas encore connue ;

Jean Bernard LOUIS assurera le suivi des travaux.

Mme MEYSENQ s'enquière si le raccordement sera effectué avant l'hiver ? Qu'en sera-t-il pour les maisons non raccordées ? Il leur sera proposé un assainissement non collectif ou bien l'installation d'une pompe de relevage.

### 3. Infos diverses

\*\*M. le Maire informe les membres du conseil quant à l'éventualité pour la commune de s'associer au sept autres communes du Haut Buëch dans un projet d'autoconsommation collective à partir d'énergie renouvelable (toitures avec photovoltaïque/petits parcs au sol (maxi 2ha)/hydroélectricité). Un projet de délibération est en cours d'élaboration qui sera soumis à chaque conseil municipal afin de savoir qui veut faire partie de ce projet.

\*\* Une convention d'accompagnement pour l'étude des potentiels EnR toitures en photovoltaïque, petite hydroélectricité, implantation de panneaux photovoltaïques sur le délaissé de la future Station d'Épuration, a été passée avec le SyME05 ; à ce sujet M le Maire émet des réserves quant à l'aspect esthétique d'une telle implantation à l'entrée du village ; M.LOUIS dit que ce n'est pas vraiment l'entrée du village et qu'il peut être envisagé de planter une haie afin de dissimuler les panneaux au regard.

Une éventualité pourrait être étudiée sur un terrain côté Haute Combe : il faut y réfléchir. M le Maire demande à chacun de rechercher des possibilités ; une étude sur le hangar communal a été menée il y a quelques années, il pourrait être judicieux de renouveler l'étude avec de nouveaux panneaux et de nouveaux tarifs (les choses ont changé) ; M le Maire pense à une turbine hydroélectrique à la source des Nays, et y est d'ores et déjà très favorable, tout autant que les projections soient concluantes.

\*\* IT05 est venu suite à notre demande réaliser un état des lieux de nos captages ; il en résulte dans un premier temps :

- pour le village tout est ok
- pour le Villard, des travaux d'entretien seront à réaliser
- pour La Begüe, 3 possibilités ont été évoquées :
  - 1) refaire le captage : une étude serait à réaliser
  - 2) apport d'eau par les Abriès : ressource abondante
  - 3) repartir depuis la canalisation de Chaures où l'eau arrive traitée (UV) ; mais un linéaire important serait nécessaire ;

JB LOUIS précise à ce sujet qu'il faudrait refaire la canalisation jusqu'à la station d'épuration, puis de la station d'épuration jusqu'à Chaures et ensuite de Chaures à La Begüe

Diverses réflexions suite à ce sujet : « on a de l'eau sur La Beaume, ce serait dommage, d'aller acheter de l'eau à Saint Pierre » ;

Mme MEYSENQ précise que l'effet du traitement UV s'amenuise sur la longueur ; JB LOUIS confirme qu'après une certaine distance des ajouts de chlore sont effectués ;

M. REBERT met en avant qu'une étude ça coûte et qu'il faut y réfléchir ; dans l'étude les trois solutions seront explorées.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures et 34 minutes.**

---

Le maire,

Le secrétaire de séance,

ROUSSEAU Jean	ELAPHOS Marie Hélène
---------------	-------------------------